



Un bilan définitif sur l'utilisation et l'utilité de l'alerte neige sera tiré ce printemps. ARCHIVES LUCAS VUITEL

MÉTÉO La nouvelle application Nemo News a des conséquences sur certaines prestations publiques à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Ruz.

L'alerte neige est-elle en sursis?

ANABELLE BOURQUIN

L'avenir de l'alerte neige est en discussion. Ils sont plus de 5000 abonnés, habitants de la ville ou pendulaires, à être habitués aux SMS que la Ville de La Chaux-de-Fonds envoie. Pour le moment, il n'est pas question de supprimer ce service gratuit informant du déneigement nocturne. Mais des réflexions sont menées pour juger de son maintien, depuis qu'il est également offert par la nouvelle application cantonale Nemo News, gratuite elle aussi.

Depuis le 10 novembre en effet, les alertes neige sont également diffusées par notification aux détenteurs de smartphones, en plus du traditionnel service SMS. «Nous maintenons les deux vecteurs d'alertes pour le mo-

ment», confirme le conseiller communal chaux-de-fonnier en charge de la sécurité, des espaces publics et des énergies, Marc Arlettaz. «Mais nous ferons le point ce printemps afin de voir s'il y a lieu de maintenir les deux systèmes, un seul, voire aucun des deux.»

Pour éviter les zigzags

L'alerte neige est destinée à faire respecter les mesures hivernales en matière de stationnement. Elle permet aussi aux chasse-neige de passer la lame sans devoir zigzaguer entre les voitures mal garées. Elle a donc toute son importance. «Nous souhaitons diversifier notre façon de communiquer afin de toucher le plus de monde possible. C'est la raison pour laquelle cette prestation est momentanément proposée à double», expli-

que Marc Arlettaz. Les alertes envoyées par SMS sont donc reprises par le Service de la communication de la Ville, qui se charge de les poster sur l'application Nemo News.

«Malheureusement», ajoute le conseiller communal, «le message que nous diffusons n'est pas toujours perçu comme il devrait l'être.»

Mauvaise compréhension

La Ville a bien changé la teneur de son message en envoyant un contenu indicatif, précisant que «la voirie risque d'intervenir». Malgré cela, certains détenteurs de véhicules se plaignent toujours d'avoir déplacé leur voiture pour rien car il n'a finalement pas neigé. D'autres fois, les alertes neige n'ont pas le temps d'être en-

voquées, la voirie étant prise de court par le mauvais temps. «La météo n'est pas une science exacte au point de pouvoir prédire très précisément ce qui se passera dans les prochaines heures», rappelle Marc Arlettaz. «Et c'est ce qu'une partie de nos abonnés ont de la peine à comprendre. En multipliant les façons de communiquer, par SMS et par notification, nous espérons mieux faire comprendre le contenu des alertes neige. Nous ferons le point ce printemps: juger si ce service est un sujet de discorde ou une aide. Nous verrons ensuite si nous le maintenons et sous quelle forme.»

Actuellement, le service d'alerte neige par SMS coûte environ 5000 francs par année à la Ville. Le recours à l'application Nemo News, lui, ne génère aucun coût. ●

L'«appli VDR» disparaîtra à la fin de l'année

La mise en ligne de la nouvelle application cantonale Nemo News le 10 novembre a signé l'arrêt de mort d'une petite consœur: l'«appli VDR». Téléchargée environ 1500 fois, celle-ci sera définitivement remplacée et déconnectée le 31 décembre. Un choix validé par le Conseil communal de Val-de-Ruz et motivé par les raisons suivantes:

UN NOUVEAU SITE WEB

L'appli VDR avait été développée par la société Inedit Publications, en 2014, comme solution au manque de flexibilité du site web de la commune. Avant, sur mobiles et tablettes, il fallait s'énervé à coups de pincements

de doigts pour zoomer à l'endroit voulu. Pour faciliter la vie de ses utilisateurs, les élus avaient fait le choix de concevoir une application dédiée. Mais, depuis quelques mois, la plateforme est désormais «responsive design», autrement dit: elle s'adapte en fonction de la taille de l'écran utilisé.

L'APPARITION DE NEMO NEWS

L'appli VDR permet de prévenir rapidement les mobinautes en cas de coupures d'eau par exemple. Une fonctionnalité que Nemo News offre également. En effet, l'utilisateur de l'application peut s'abonner à des émetteurs et recevoir des notifications. «Les

Vaudruziens qui travaillent hors de la commune ou qui s'intéressent à l'offre culturelle de La Chaux-de-Fonds peuvent ainsi s'abonner à la carte», soutient Patrice Godat, chancelier de la commune de Val-de-Ruz.

FINI LE TRAVAIL À DOUBLE

«Avec l'application VDR, nous devons faire le travail à double, et faire la mise en ligne pour chaque support séparément. En utilisant Nemo News, nous gagnerons du temps», explique le chancelier.

«Avec les nouveaux outils à disposition des Vaudruziens, l'application n'a aujourd'hui plus d'utilité», résume Patrice Godat. ● BSC

GROSSESSE

Le tabac, ce fléau à bannir

Le tabac nuit gravement à la santé. Autrement dit, fumer tue. Il est bon de le savoir, et surtout de s'en rappeler. En particulier lorsque l'on s'apprête à donner la vie.

Avec sa campagne «Grossesse: le moment d'arrêter de fumer?», l'association Vivre sans fumer entend sensibiliser les femmes (et leur mari, car la responsabilité est partagée en termes de fumée passive) sur l'importance de renoncer à la cigarette avant de concevoir un enfant.

Intégrée à la Ligue pulmonaire neuchâteloise (LPNE), Vivre sans fumer collabore pour l'occasion avec la section cantonale de la Fédération suisse des sages-femmes, l'Ordre neuchâtelois des pharmaciens et la Société neuchâteloise de médecine (SNM). Cette campagne cantonale – lancée hier jusqu'au 1er décembre – se traduit par une piqûre de rappel en tabacologie offerte aux sages-femmes, la dépose de brochures chez les médecins et pharmaciens, et la diffusion d'un spot de prévention sur Canal Alpha.

«Un moment opportun»

«C'est un exemple concret d'approche pluridisciplinaire», se réjouit Walter Mauro Gusmini, président de la SNM. «Comme il faut entre quatre et cinq tentatives pour parvenir à un sevrage durable, plus on enfonce le clou, mieux c'est.»

Pourtant placée haut dans la liste des bonnes résolutions pour arrêter la clope, l'arrivée d'un enfant ne suffit pas toujours à bannir le tabac au sein des couples. On estime qu'entre 15 et 20% des femmes continuent à fumer pendant leur grossesse, malgré les risques qu'un tel comportement entraîne pour elles (fausse couche) et leur bébé. «Mais cela reste un moment opportun pour faire de la prévention», assure Maud Elmaleh, vice-présidente de Né-

Sens, l'association neuchâteloise des sages-femmes à domicile. «Les femmes enceintes ont un vrai désir de faire au mieux pour leur bébé.» Il faut juste leur tendre l'oreille, et la main. Car il est plus «facile» d'arrêter de fumer en étant accompagné. «Avec un suivi professionnel, le taux de réussite sur une période de six à douze mois est de 17 à 28%, contre seulement 3% si l'on essaye tout seul», lance Marc Maréchal, directeur de la LPNE.

Risques bien réels

Une femme qui fume durant sa grossesse expose son futur bébé à des risques bien réels: prématurité, trop faible poids de naissance, déficit de croissance des poumons, risque accru de malformations et de maladies des voies respiratoires, etc. «Le risque de mort subite du nourrisson est multiplié par trois», insiste Aurélie Reusser, responsable de la prévention et de la promotion de la santé à la Ligue pulmonaire neuchâteloise.

Un enfant en contact avec le tabac sera en outre plus facilement enclin à fumer par la suite. «C'est une bombe à retardement d'un point de vue de la santé publique», assène Walter Mauro Gusmini.

D'abord le médecin

Les femmes enceintes désirant arrêter de fumer sont invitées à prendre contact avec leur médecin traitant, qui les prendra en charge ou les aiguillera vers d'autres personnes capables de les aider. Présente à Neuchâtel, Peuseux et La Chaux-de-Fonds, Vivre sans fumer – qui propose un coaching personnalisé – est atteignable au 032 724 12 06. La ligne téléphonique de Stop-tabac (0848 000 181) permet de se renseigner de manière anonyme. ● PTU

www.stop-tabac.ch (avec une application)
www.vivre-sans-fumer.ch



La campagne durera jusqu'au 1er décembre. LUCAS VUITEL

AFFICHES DÉTOURNÉES Le procureur général Pierre Aubert met en perspective la plainte du PLR neuchâtelois.

Le dernier cas en date d'une judiciarisation de la politique

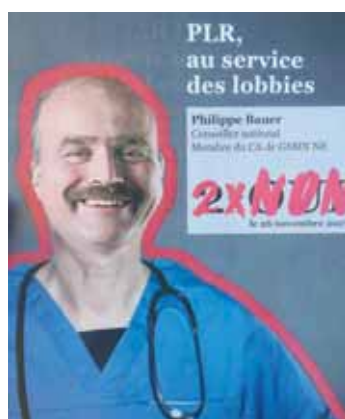
Le recours à la justice pour des affiches dans le cadre d'une campagne de votation est apparemment une première dans le canton. Mais il témoigne d'une judiciarisation croissante de la politique neuchâteloise ces dernières années.

La plainte du Parti libéral-radical neuchâtelois a bien été enregistrée par le Ministère public. Elle vise celui ou ceux qui ont détourné son affiche de campagne en vue de la votation du 26 novembre sur la CCT santé 21 pour dénoncer les liens entre

le parti et le groupe de cliniques privées Swiss Medical Network (notre édition du 17 novembre).

Casse-tête juridique

Pour la justice, il s'agira d'abord de trouver la solution à «un problème technique» et à «un problème philosophique», relève le procureur général Pierre Aubert. Le premier consiste à vérifier que la loi sur la concurrence déloyale est applicable. La seconde difficulté est de déterminer s'il est diffamant de souligner «une parenté de



L'une des affiches détournées faisant l'objet d'une plainte. ARCHIVES

» entre un parti bourgeois et une entreprise. La plainte étant déposée par le parti, «la question de savoir s'il y a atteinte à la personnalité des personnes figurant sur les affiches ne fera pas l'objet d'une procédure».

Pierre Aubert n'a pas connaissance d'un précédent. Mais il voit une «parenté avec l'affaire de la Providence», soit le litige autour du licenciement de grévistes. Le Tribunal cantonal doit encore se déterminer, alors que la grève a été déclarée illicite en première instance. «Les infrac-

tions ne sont pas les mêmes, mais nous sommes dans un même contexte pour la protection des conditions de travail et un peu dans le même milieu», selon le procureur général. Qui précise que cela «ne préjuge en rien» l'identité des auteurs.

«Evolution sensible»

«De manière générale, on ressent une augmentation du contentieux judiciaire en lien avec la vie politique», observe Pierre Aubert. «Sur bientôt 30 ans de carrière, je constate une évolution

sensible ces cinq ou six dernières années. Le monde politique était presque absent de la vie judiciaire il y a dix ans.»

On se souvient notamment des affaires Legrix et Hainard. Et, plus récemment, de l'affaire Arni ou encore du résultat contesté de la votation sur le Grand Neuchâtel.

Que cela inspire-t-il au magistrat? «Peut-être que le recours au juge est une manière pacifique de régler les conflits... Mais cela montre aussi une moindre capacité de résilience.» ● FME